

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2017-171/PR/MB portant l'affectation d'une parcelle de terrain au Ministère de l'Energie.

n° 2017-171/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
19 novembre 2017

Numéro JO  
n° 22 du 30/11/2017

Date du numéro  
30 novembre 2017

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2eme L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07/11/2017.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Il est affecté au Ministère de l'Energie une parcelle de terrain d'une superficie de 5000m2 "sise à LOYADA".

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'installation des cuves des stockages des produits pétroliers aux différentes sociétés résident à Djibouti ainsi qu'un espace de stationnement pour les camions citernes.

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Ministère du Budget par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Energie. Il sera dressé un procès verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ces limites.

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

---

**Article 5**

Le présent arrêté sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**